

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01128

Numéro SIREN : 814 558 664

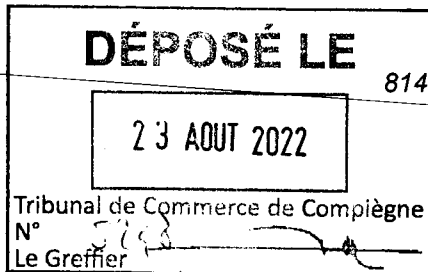
Nom ou dénomination : SAS A.C.F. analyses conseils et formations

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 5248

" SAS ACF "

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 2, rue Saint Lazare



60200 COMPIEGNE

814 558 664 R.C.S. COMPIEGNE



DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 1^{ER} AOUT 2022

Les soussignés :

- Monsieur Jean-Pierre LAURENT, demeurant à COMPIEGNE (Oise) 3 bis, rue Sainte Marie, propriétaire de Cinquante actions, ci	50
- Madame Marlène PERNOT, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE (Oise) 187, quai de l'Ecluse, propriétaire de Cinquante actions, ci	50

Soit au total	100 =====

Représentant l'intégralité des actions composant le capital de la Société.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte et acceptent la démission de Madame Marlène PERNOT de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 2 août 2022.

En remplacement, les associés décident de nommer à compter du 2 août 2022 et pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Pierre LAURENT, domicilié à Compiègne (60200) 3 bis, rue Sainte Marie.

Le Président ainsi nommé exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

JP MP

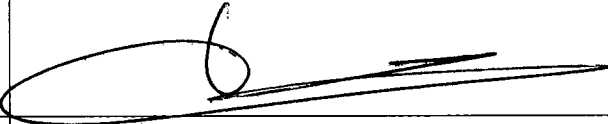
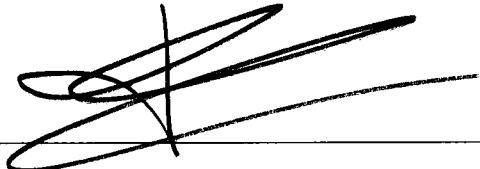
Monsieur Jean-Pierre LAURENT déclare accepter les fonctions dont il s'agit, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les statuts de la société pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir, si nécessaire toutes formalités de publicité afférentes aux décisions qui précèdent, à l'effet de signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président.

Fait à COMPIEGNE
Le 1^{er} Août 2022

Monsieur Jean-Pierre LAURENT	
Madame Marlène PERNOT	

JP

MP

